

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Procès-verbal

Mercredi 29 janvier 2025 (10h00 – 13h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Présentation

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (17.09.24) : adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la précédente réunion : information**
- Les pêcheurs de l'avenir :
 - Les membres devront exprimer leur intérêt, en adressant un e-mail au Secrétariat, pour représenter le Conseil Consultatif lors de l'atelier du 20 septembre 2024.
 - Les membres devront donner leur avis sur les profils des pêcheurs, en adressant un e-mail au Secrétariat, afin que les représentants sélectionnés puissent l'exprimer lors de l'atelier.
 - Commentaires reçus de l'OPP Burela et de l'EAP0
 - Le MAC était représenté par le Secrétaire Général lors de l'atelier du 20 septembre 2024
- Obligation de Débarquement :
 - Projet d'avis sur l' « étude à l'appui de l'évaluation de l'Obligation de Débarquement » à soumettre au Comité Exécutif en vue d'un examen et d'une éventuelle adoption.
 - Avis adopté le 19 septembre 2024
 - Lettre de réponse de la DG MARE en date du 29 octobre 2024
- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture :
 - Avant la réunion du 18 septembre 2024 du Comité Exécutif, PACT'ALIM devra soumettre au Secrétariat sa position complémentaire sur la section 5 du projet d'avis.
 - Projet d'avis sur l'« élaboration d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP » à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Suite à une consultation écrite du Comité Exécutif, un nouveau questionnaire a été diffusé au Groupe de Travail 1 du 30 octobre au 13 novembre 2024
 - Projet d'avis actualisé diffusé le 2 décembre 2024.
- Organisations de Producteurs :



- Le Secrétaire Général contactera les autres Conseils Consultatifs à propos de leur éventuel intérêt à co-organiser l'atelier sur les Organisations de Producteurs.
 - Atelier co-organisé avec le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Australes (28 janvier 2025)

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- **Présentation de l'édition 2024 par Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP)**

Présentation

Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP) a présenté les conclusions de l'édition 2024 du Rapport Économique Annuel du CSTEP sur la Flotte de Pêche de l'UE. Il a noté que le Groupe de Travail d'Experts chargé du rapport est coprésidé par Evelina Sabatella et lui-même, et comprend plus de 50 experts. Le Groupe de Travail, qui se réunit deux fois par an, est soutenu par le Centre Commun de Recherche (CCR) et est ouvert aux observateurs. M. Prellezo a exprimé sa gratitude envers le MAC pour sa participation constante, en tant qu'observateur, et pour ses contributions utiles.

M. Prellezo a expliqué que l'édition 2024 du rapport prend l'année 2022 comme année de référence, reflétant les données officielles les plus récentes disponibles auprès des États membres. Les tendances historiques ont été analysées en comparant les données de l'année 2022 avec celles des années précédentes, tandis que des projections ont été faites pour les années 2023 et 2024 grâce à un exercice de « nowcasting » (prévision immédiate). Il a attiré l'attention sur la difficulté de projeter des données compte tenu de la volatilité du marché causée par des événements importants tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

M. Prellezo a donné un aperçu de la structure du rapport, qui comprend quatre sections principales : une vue d'ensemble au niveau de l'UE par activité, des chapitres détaillés pour chacun des 22 États membres côtiers, des analyses au niveau régional couvrant la mer Baltique, les eaux septentrionales, la Méditerranée et d'autres zones, ainsi que des chapitres spécifiques pour les flottes de pêche lointaine et les régions ultrapériphériques. La dernière section présente les projections de prévision immédiate.

Concernant la situation générale de l'UE, M. Prellezo a indiqué qu'en 2022, la flotte de pêche de l'UE affichait une tendance négative. Les volumes de captures et les revenus avaient diminué par rapport à 2021, ce qui s'était accompagné d'une baisse des débarquements, de la valeur ajoutée brute (VAB) et du bénéfice brut. Les indicateurs de bénéfice net, bien que toujours positifs, ont atteint leur deuxième niveau le plus bas jamais enregistré. L'emploi dans le secteur avait également décliné, les indicateurs d'équivalent temps plein (ETP) affichant une baisse de 7 %. Cependant, il a noté une tendance positive dans la réduction du travail non rémunéré, indiquant une amélioration des conditions de travail. Il a mis en évidence les facteurs à l'origine du ralentissement économique observé, en notant comme principal facteur l'augmentation significative des coûts du carburant, qui a atteint un pic en 2022 avant de commencer à baisser à la mi-2023. Il a reconnu que l'inflation était un facteur contributif, mais a ajouté que cela ne se reflétait pas dans les graphiques du rapport.



Concernant l'exercice de « nowcasting » (prévision immédiate), M. Prellezo a présenté des projections pour 2023, selon lesquelles le poids débarqué devrait continuer à diminuer, parallèlement à une légère baisse des prix de gros du poisson. La baisse prévue de la valeur au débarquement est estimée à 9 %, s'accompagnant d'une baisse attendue des coûts. En conséquence, les perspectives économiques globales pour 2023 devraient s'améliorer légèrement, d'autant plus que 2022 a été l'une des années les plus difficiles pour le secteur. Pour 2024, M. Prellezo a indiqué que le rapport prévoit une légère augmentation du poids débarqué, bien que les prix devraient rester inférieurs à ceux de 2022, entraînant une légère baisse de la valeur globale des captures. Les perspectives financières du secteur devraient s'améliorer, principalement en raison de la baisse des prix du carburant, qui sont déjà inférieurs aux niveaux de 2022. Toutefois, le nombre de navires et les données relatives à l'emploi devraient poursuivre leur tendance à la baisse.

Pour répondre aux recommandations spécifiques du MAC, M. Prellezo a confirmé que le rapport inclut désormais des calculs détaillés concernant divers indicateurs économiques, notamment les seuils de rentabilité à court et à long terme, ainsi que l'efficacité et l'intensité de la consommation de carburant, exprimées en pourcentages. Il a noté que cette inclusion répondait directement à la demande du MAC de mieux comprendre la méthodologie utilisée pour les évaluations économiques. Concernant les variables sociales, M. Prellezo a expliqué que, bien que le CSTEP reçoive parfois des données sociales des États membres, ces informations n'ont traditionnellement pas été intégrées dans le rapport économique. En revanche, un Groupe de Travail d'Experts dédié aux questions sociales au sein du CSTEP analyse actuellement ces données et devrait produire son propre rapport social annuel. Cette approche permettra au rapport économique de rester axé sur les indicateurs financiers, tandis que les aspects sociaux seront traités dans le cadre d'une analyse distincte et spécialisée.

Une autre recommandation majeure du MAC concernait l'amélioration du processus de prévision immédiate. M. Prellezo a expliqué que les projections s'étendent actuellement à la première et à la deuxième année suivant l'année de référence (dans le cas du rapport actuel, respectivement 2023 et 2024). Ces projections sont principalement basées sur les meilleures données disponibles, y compris les statistiques de l'EUMOFA lorsque les données des États membres font défaut. Il s'est dit confiant dans la fiabilité de ces projections et a noté que les prolonger au-delà de trois ans (t+3) ne serait pas fiable, compte tenu du manque de données précises et fiables.

Le problème de la pêche à petite échelle (PPE), en particulier des navires de moins de 12 mètres utilisant des engins actifs et non inclus dans les flottes côtières de la PPE, a également été abordé. M. Prellezo a indiqué que le CSTEP avait extrait les données pertinentes et identifié 4 223 navires de moins de 12 mètres classés dans la flotte à grande échelle en raison de leur utilisation d'engins actifs. Il a noté que cela représentait une part importante de la flotte. À la suite de discussions lors de la réunion de juin 2024, au cours de laquelle le CSTEP a mis en évidence la définition juridiquement contraignante existante de LA PPE, les membres ont proposé d'envisager la création d'un nouveau segment pour les navires de moins de 12 mètres utilisant des engins actifs. Cette proposition fait actuellement l'objet de discussions internes au sein du CSTEP. En attendant, pour améliorer la représentation de la PPE, M. Prellezo a souligné que le rapport inclut désormais des sous-catégories de navires de moins de 12 mètres, classées par région afin de fournir des informations plus précises



sur leurs performances économiques. Cette répartition permet de mieux comprendre la dynamique des flottes dans les différentes régions.

Parmi les autres recommandations du MAC figurait la fourniture de rapports sur mesure et abrégés destinés à l'utilisateur final pour chaque État membre. M. Prellezo a confirmé que le CSTEP examinait actuellement son approche pour répondre à cette demande. Une autre recommandation appelait à une évaluation des impacts économiques du Brexit. M. Prellezo a expliqué qu'une évaluation complète nécessiterait une analyse multidimensionnelle dépassant le cadre du rapport économique annuel. Il a toutefois assuré aux membres que la question continuerait d'être étudiée. Enfin, la recommandation visant à mener une analyse comparative systématique de la dépendance à la pêche dans l'ensemble de l'UE était en cours d'examen.

Parmi les autres recommandations formulées par d'autres Conseils Consultatifs figurait l'examen de l'origine des revenus, tels que les débarquements, les subventions et la vente de droits de pêche. M. Prellezo a noté que, bien que le CSTEP ait conduit une analyse, l'absence de données quantitatives fiables limitait la portée de l'évaluation. Néanmoins, des efforts sont en cours pour répondre à cette recommandation de manière plus complète.

M. Prellezo a souligné plusieurs changements méthodologiques apportés afin que le rapport soit encore plus précis. Ces changements consistent notamment à ne prendre en compte que les navires actifs, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement engagés dans des activités de pêche. Sur approximativement 75 000 navires que compte la flotte de l'UE, environ 50 000 sont considérés comme actifs et ont donc été inclus dans l'analyse. En outre, le taux d'inflation de l'année de référence a été ajusté pour correspondre à l'année de référence, et les calculs du bénéfice net ont été normalisés en utilisant un taux d'intérêt fixe de 3,5 %. Les indicateurs d'intensité et d'efficacité énergétique ont été calculés par segment, par région et par État membre afin de fournir des informations plus détaillées.

- **Échange de points de vue**

Mike Turenhout (Visfederatie) s'est dit préoccupé par la baisse continue des débarquements, notant que cette tendance se traduit par une diminution des matières premières disponibles dans l'UE pour le secteur de la transformation. Il a demandé si le rapport sur la flotte comprend des recommandations quant à l'utilisation optimale des quotas, étant donné qu'environ un tiers des quotas de pêche alloués ne sont pas utilisés chaque année.

Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP) a précisé que le Groupe de Travail d'Experts responsable du rapport n'a pas pour mandat de présenter des recommandations. M. Prellezo a expliqué que le rapport tient compte de l'utilisation des quotas. Dans l'exercice de prévisions immédiates, le groupe prend en compte non seulement les quotas en eux-mêmes, mais aussi les modèles d'utilisation historiques. Par exemple, si seulement 50 tonnes d'un quota spécifique ont été capturées par le passé, ce chiffre, plutôt que le quota complet, est utilisé dans les projections. M. Prellezo a en outre noté qu'un autre Groupe de Travail d'Experts du CSTEP se consacrait au secteur de la transformation de l'UE, examinant la relation entre le secteur de la transformation et la disponibilité des matières premières. Néanmoins, tous les États membres ne transmettent pas toujours des données sur les matières premières.



Le Président a exprimé sa déception face à la diminution à la fois des débarquements mais aussi du nombre de navires de pêche, soulignant que la sous-utilisation des quotas est un enjeu généralisé. Il a souligné la nécessité d'agir pour optimiser l'utilisation des quotas dans l'ensemble de l'UE, car les inefficacités dans ce domaine continuent d'affecter le secteur.

Sergio López García (OPP7 Burela) a demandé des informations sur la précision des prévisions immédiates, s'interrogeant sur la concordance entre les prévisions présentées dans les rapports précédents et les résultats réels. M. López a reconnu le contexte difficile du taux d'inflation élevé et de la guerre en Ukraine.

Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP) a confirmé qu'un exercice avait été entrepris en vue de comparer les prévisions passées aux résultats obtenus. Les résultats se sont avérés très positifs, la méthode de prévision immédiate ayant démontré qu'elle constituait un outil fiable pour saisir les tendances du marché. Il a noté que la prévision immédiate pour 2022 avait prédit des perspectives extrêmement négatives, ce qui s'est confirmé par la suite à la lumière des données réelles. M. Prellezo a souligné que si les incertitudes du marché peuvent affecter les résultats, la méthodologie elle-même reste néanmoins fiable. Le seul écart significatif s'est produit en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 a créé des perturbations sans précédent sur les marchés, ce qui a conduit le Groupe de Travail d'Experts à se concentrer sur des analyses basées sur des scénarios. En général, cependant, les prévisions étaient solides et fiables.

Laure Guillevic (WWF) s'est enquis du rapport en cours concernant la dimension sociale de la pêche dans l'UE, demandant quelles données sociales seraient utilisées et quel serait le délai prévu pour la publication du rapport.

Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP) a répondu que la mise en place du Groupe de Travail d'Experts en charge de cette question aurait lieu prochainement, bien que la date exacte soit encore en discussion. Il a prévu que le Groupe de Travail d'Experts serait mis en place vers mai ou juin 2025, et que les conclusions seraient présentées lors de la réunion de juin 2025 de la session plénière du CSTEP. Il a conseillé aux membres de consulter le site Internet du CSTEP pour obtenir les dernières informations. M. Prellezo a en outre indiqué qu'il n'était pas en mesure de préciser quels indicateurs seraient utilisés ou quelles données seraient demandées aux États membres, soulignant que l'objectif primordial était d'accroître la pertinence de la dimension sociale dans le secteur de la pêche. Il a souligné que les experts du Groupe de Travail d'Experts sur les questions sociales du CSTEP s'efforçaient de garantir que les variables sociales soient correctement intégrées et analysées.

Le Président a demandé des informations sur l'état d'avancement du questionnaire sur l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche et les indicateurs sociaux, qui avait été diffusé par la Commission européenne l'année précédente. Il a rappelé que le MAC avait choisi de ne pas soumettre de réponse collective, laissant à ses membres le soin d'apporter leur contribution individuellement.

Gerd Heinen (DG MARE) a indiqué qu'il assurerait un suivi bilatéral avec le collègue concerné et qu'il ferait rapport au MAC sur l'état d'avancement de cette initiative.

Pim Visser (NOVA) a posé une question sur les écarts entre les résultats des États membres dans la vue d'ensemble de l'UE présentée dans le rapport.



Raúl Prellezo (Président du GTE du CSTEP) a reconnu qu'il existe des variations importantes, en particulier entre les régions. Il a souligné que les données régionales offraient une bonne vue d'ensemble et a mis en évidence que la région de la Baltique était confrontée à des défis considérables et enregistrait de mauvais résultats. Il a conclu en notant que des différences substantielles persistaient à la fois entre les États membres et entre les régions.

- **Voie à suivre**

Le Président a suggéré de faire circuler auprès des membres un questionnaire visant à recueillir des commentaires pour un futur avis sur les Termes de Référence du prochain rapport économique sur la flotte de pêche de l'UE. Le Président a reconnu l'importance d'agir rapidement, car les Termes de Référence seront fixés par la Commission européenne début 2025. Il a suggéré d'inclure une recommandation sur l'amélioration de l'alignement des avis scientifiques et économiques, les progrès ayant été limités.

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Présentation du programme de travail 2025 par la représentante de la Commission (MARE A4)**

Présentation

Laurène Jolly (DG MARE) a présenté le programme de travail de l'EUMOFA pour 2025, en mettant en avant les rapports récemment publiés et les études à venir. Mme Jolly a indiqué que l'EUMOFA avait récemment publié le rapport sur le « Marché européen du poisson en 2024 » ainsi qu'une analyse de la structure des prix du saumon fumé en France, en Pologne et en Allemagne. Plusieurs profils d'espèces ont été mis à jour, tant pour la pêche que pour l'aquaculture.

Concernant les études et publications prévues pour 2025, Mme Jolly a annoncé que le « Rapport sur la bioéconomie bleue », publié tous les deux ans, se focalisera principalement sur les algues et sera publié le mois prochain. Trois analyses de la structure des prix sont également prévues, couvrant la sole, le merlu et l'anchois. En outre, des études thématiques sont prévues sur la numérisation des méthodes de vente à la première vente, complétant le rapport précédent publié sur la numérisation au niveau des consommateurs. D'autres études thématiques porteraient sur les tendances du marché des produits à base de thon et pourraient examiner le secteur de la vente en gros dans l'UE.

Mme Jolly a également souligné la mise à jour prévue de l'analyse réalisée tous les deux ans concernant l'utilisation non alimentaire des produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE, ainsi que la réalisation d'une étude, comme l'avait précédemment demandé le MAC, afin de mieux comprendre les comportements des consommateurs. La publication de l'enquête Eurobaromètre de l'UE sur les habitudes de consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture est prévue pour février 2025. En outre, la DG MARE étudie la possibilité de réaliser une étude sur le commerce et la dépendance vis-à-vis de certains pays d'origine, afin d'identifier les principales sources d'importation et les fournisseurs alternatifs potentiels.



En ce qui concerne les événements à venir, Mme Jolly a informé les membres que l'EUMOFA tiendrait un stand au North Atlantic Seafood Forum à Bergen du 4 au 6 mars 2025, puis participerait au Seafood Expo Global du 6 au 8 mai 2025. Elle a également mentionné une conférence gratuite intitulée « From Sea to Shelf: Unpacking Consumer Behaviour and Market Trends in Sustainable Fisheries » (De la mer aux étals : décryptage du comportement des consommateurs et des tendances du marché de la pêche durable) à l'occasion du Seafood Expo Global. Enfin, l'EUMOFA tiendra un stand lors de la Journée maritime européenne, prévue du 21 au 23 mai 2025 à Cork.

- **Échange de points de vue**

Pim Visser (NOVA) a salué l'étude prévue sur la numérisation des méthodes de vente lors de la première vente. Il a souligné que l'UE possède une grande expertise dans ce domaine, car certaines parties prenantes travaillent sur ce sujet depuis des décennies. Il a offert le soutien de son réseau pour faciliter l'étude, en soulignant que mener celle-ci à travers le marché serait très efficace. Il a exprimé l'espoir que l'étude produise des résultats plus efficaces que la précédente initiative « Pêcheurs de l'avenir ».

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé la date de l'atelier EUMOFA prévu à l'occasion du Seafood Global Expo.

Laurène Jolly (DG MARE) a répondu que la date de la présentation n'avait pas encore été confirmée. Mme Jolly a assuré que cette information serait communiquée au Secrétariat dès qu'elle serait disponible¹.

Adrien Simonnet (UMF) a fait écho aux remarques de M. Visser, exprimant sa satisfaction quant à l'étude prévue sur la numérisation et les pratiques de première vente. M. Simonnet a exprimé sa volonté de soutenir le développement de ce travail, en soulignant la valeur qu'apportent les efforts de collaboration dans l'obtention d'un résultat complet et pratique.

Le Président a rappelé que, dans le cadre d'un précédent avis sur le programme de travail de l'EUMOFA, le MAC avait demandé des études sur le lieu noir et les palourdes. Le MAC avait également demandé des études complémentaires sur les approches de durabilité et les perceptions des consommateurs.

Laurène Jolly (DG MARE) a confirmé que, si les études sur le lieu noir et les palourdes avaient été laissées de côté, elles seraient incluses dans le programme de travail 2025. Concernant les approches de durabilité, elle a expliqué que ce sujet était partiellement couvert par l'enquête Eurobaromètre et pourrait également être abordé dans le cadre de la prochaine étude de consommation de l'EUMOFA.

Mike Turenhout (Visfederatie) a demandé quel était le calendrier de publication de l'étude sur la consommation non humaine des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Laurène Jolly (DG MARE) a indiqué que, comme les travaux n'avaient pas encore commencé, la date de publication provisoire était fixée à la fin de l'année 2025.

¹ Mardi 6 mai 2025, 12 h 15 – 13 h 00



Le Président a encouragé les membres à partager leurs opinions ou leurs idées concernant les analyses prévues de la structure des prix du merlu, du lieu noir et de l'anchois, en notant que les contributions des membres seraient précieuses pour façonner les études.

Pim Visser (NOVA) a attiré l'attention sur les défis importants auxquels est confronté le marché de la sole, en particulier la baisse spectaculaire des quotas de sole pour 2024 et la réduction correspondante de la flotte néerlandaise ciblant la sole. Il a souligné que ces facteurs devraient être soigneusement pris en compte dans le cadre de l'étude prévue, dans la mesure où l'instabilité actuelle du marché de la sole nécessite une approche nuancée.

Le Président a appuyé cette observation, notant que la France connaissait également des difficultés liées à la production de sole, largement dues aux conditions du marché.

- **Voie à suivre**

Le Président a suggéré, comme voie à suivre, que le Secrétariat distribue, plus tard dans l'année, un questionnaire demandant aux membres de faire part de leurs commentaires sur le programme de travail de l'EUMOFA, qui servirait de base à un prochain avis.

Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Mise à jour sur les tests de l'outil de critères de durabilité par Gerd Heinen (MARE A4)**

Gerd Heinen (DG MARE) a rappelé qu'il y a plusieurs années, le CSTEP a commencé à travailler à l'élaboration d'indicateurs de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture en créant trois Groupes de Travail d'Experts. Après avoir identifié deux indicateurs principaux pour les produits capturés dans la nature (effet des activités de pêche sur les fonds marins, état du stock ciblé), un système de notation (de A à E) a été élaboré, d'après des informations traçables et vérifiables. Un prestataire de services informatiques a développé l'outil en tenant compte notamment de sa facilité d'utilisation. Les paramètres saisis par l'utilisateur pour l'outil sont basés sur les informations obligatoires en vertu du règlement de l'Organisation Commune des Marchés et sur les informations disponibles sur les emballages des produits de la pêche.

M. Heinen a mis l'accent sur deux aspects essentiels de l'outil. Premièrement, il permettra de noter les produits importés, garantissant ainsi que les évaluations en matière de durabilité ne se limitent pas aux marchandises produites dans l'UE. Deuxièmement, les indicateurs sont entièrement traçables, ce qui améliore la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il a précisé que l'outil relatif aux critères de durabilité s'appuie sur trois paramètres clés : le nom de l'espèce, le type d'engin de pêche utilisé et la zone de pêche. Ces paramètres correspondent aux informations obligatoires requises par le Règlement de l'Organisation Commune des Marchés.

M. Heinen a indiqué qu'une phase de test interne menée par des experts avait donné des résultats positifs. À la suite de cette phase initiale, l'outil a été partagé plus largement, notamment avec les membres du MAC, qui ont été invités à participer à des tests utilisateurs. La phase de test utilisateur devait durer deux semaines, avec une date limite flexible fixée au 7 février 2025. Les participants ont été invités à soumettre leurs points de vue en utilisant un modèle structuré permettant de recueillir



les commentaires, qui seront ensuite regroupés et analysés par les prestataires de l'outil. Il a ajouté qu'une fois les commentaires des utilisateurs regroupés et analysés, des informations supplémentaires sur les performances de l'outil ainsi que ses améliorations potentielles pourraient être présentées lors d'une prochaine réunion du MAC.

- **Échange de points de vue**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a indiqué s'être portée volontaire pour tester l'outil. Mme Álvarez a souligné que l'outil ne s'appliquerait qu'aux produits non transformés. Par conséquent, comme ces produits ne sont pas emballés, les informations obligatoires ne seraient disponibles qu'en magasin, si bien que les consommateurs n'auraient pas toujours accès aux détails nécessaires.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que l'outil pouvait être utilisé pour les produits transformés, mais que, puisque les exigences obligatoires du Règlement de l'Organisation Commune des Marchés ne s'appliquaient pas, les informations nécessaires pourraient ne pas être disponibles pour les consommateurs. M. Heinen a reconnu que, dans le cas des produits non emballés, les poissonneries mettaient les informations à disposition, mais qu'elles n'étaient pas disponibles à domicile. Il a ajouté que, à un stade ultérieur, la Commission européenne pourrait envisager la mise au point d'une application mobile permettant de consulter l'outil sur le point de vente.

Stefan Meyer (Bundesverband Fischindustrie) s'est déclaré disponible pour participer à la phase de test de l'outil. M. Meyer a demandé confirmation que le CSTEP n'avait pas initialement prévu que ses travaux soient utilisés à l'intention des consommateurs. Il s'est dit préoccupé par le fait que l'outil soit développé sans évaluation préalable du règlement de l'Organisation Commune des Marchés.

Gerd Heinen (DG MARE) s'est déclaré disposé à inclure M. Meyer dans les tests. M. Heinen a expliqué que, depuis le début, l'objectif est de développer un instrument destiné à être utilisé sur une base volontaire. Le représentant de la Commission a ajouté que l'outil ne ferait pas partie d'une éventuelle révision du règlement de l'Organisation Commune des Marchés.

Pim Visser (NOVA) a souligné que les indicateurs de commercialisation fonctionnaient principalement à l'échelle interentreprises, avec une pertinence limitée pour les consommateurs. Selon lui, les indicateurs de durabilité devraient être axés sur le transfert d'informations entre les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, les vendeurs de criée servant d'intermédiaires. Il n'était donc pas nécessaire d'impliquer les producteurs. M. Visser a exprimé son inquiétude quant à l'inclusion continue d'indicateurs de fraîcheur dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés, demandant des informations supplémentaires sur l'avenir de ces normes.

Gerd Heinen (DG MARE) a précisé que les indicateurs de durabilité, qui seraient disponibles par le biais d'un outil d'information volontaire, seraient complètement distincts des normes de commercialisation. Les opérateurs et les consommateurs seraient en mesure d'utiliser ces informations, mais sans aucune implication réglementaire. Quant aux critères de fraîcheur relevant du cadre des normes de commercialisation, M. Heinen a admis qu'ils avaient une perspective interentreprises. Les consultations et évaluations précédentes ont montré que les normes relatives aux conserves de sardines et aux conserves de thon et de bonite étaient utiles. Le niveau d'efficacité



des normes de fraîcheur pourrait être un aspect à examiner lors de l'évaluation de l'Organisation Commune des Marchés, avec la participation du MAC pour ce qui est des options politiques possibles.

Pim Visser (NOVA) a fait valoir que les normes de commercialisation étaient obsolètes et ne répondaient plus à leur objectif. Par conséquent, elles devraient être supprimées du cadre législatif de l'UE.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu qu'il prenait note de ce commentaire.

Alessandro Manghisi (ASC) s'est dit prêt à participer aux tests de l'outil. M. Manghisi a demandé des informations sur la manière dont l'outil s'aligne sur deux projets financés dans le cadre du programme HORIZON et ayant des objectifs similaires : Verifish et Mr GoodFish 3.0. Il a également souhaité savoir si l'outil serait conforme à la directive sur les allégations écologiques, étant donné qu'il s'adresse aux consommateurs.

Gerd Heinen (DG MARE) s'est déclaré disposé à inclure M. Manghisi dans la phase de test. M. Heinen a expliqué que, bien que le projet Verifish soit lié, il a une portée plus large et couvre un plus grand nombre d'indicateurs, y compris des indicateurs sociaux. Le représentant de la Commission a reconnu l'importance de la cohérence entre les projets, ajoutant que la DG MARE collaborait étroitement avec les consortiums concernés pour parvenir à un alignement. Concernant la directive sur les allégations écologiques, il a confirmé que la DG MARE travaillait en collaboration avec la DG ENV pour s'assurer que l'outil respecte les exigences de la directive.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a exprimé son inquiétude quant à l'évolution des objectifs poursuivis par le CSTEP, puisqu'un label de durabilité était auparavant attendu dans le contexte du Cadre pour un Système Alimentaire Durable. Mme Álvarez a estimé que l'information aux consommateurs devait être fournie indépendamment du type de produit alimentaire et du lieu de consommation. Selon elle, le développement d'un outil uniquement pour les produits de la pêche non préemballés pourrait être discriminatoire. Elle a ajouté que, dans l'UE, la consommation de produits transformés était en augmentation, en particulier dans le secteur HORECA. En Europe du Nord, les poissonneries sont peu nombreuses.

Gerd Heinen (DG MARE) a reconnu que l'initiative faisait initialement partie d'un examen du cadre des normes de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Par la suite, l'initiative a été retirée de ce cadre, afin de pouvoir être intégrée dans le cadre pour un système alimentaire durable. Néanmoins, des travaux supplémentaires sont nécessaires avant toute mise en place éventuelle d'un système complet de label de durabilité. M. Heinen a rappelé que les consommateurs étaient intéressés par des indicateurs spécifiques à la pêche, tels que l'état des stocks. Selon lui, cet outil pourrait être l'occasion d'assurer la transparence sur le bon état en matière de durabilité de certains produits de la pêche.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a appelé à un traitement équitable sur l'ensemble du marché, au lieu de se concentrer systématiquement sur un type de produits et un type de ventes.



Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir comment l'outil permettrait de gérer les situations où les pays dépassent les quotas qui leur sont alloués, comme ce fut le cas de la Norvège pour les captures de maquereau.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que les indicateurs dépendaient de l'état des stocks. L'outil a été conçu pour être dynamique et sera mis à jour chaque année pour tenir compte de toutes nouvelles données.

Àngels Segura Unió (AECOC) a demandé si l'outil intégrerait des critères de durabilité sociale, au motif que tout outil traitant des questions de durabilité devrait couvrir les aspects sociaux en plus des aspects environnementaux.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que l'outil se concentrait sur des aspects spécifiques, et non sur un score global de durabilité. L'outil donnerait des informations sur les aspects environnementaux spécifiques à la pêche, tels que l'impact sur les fonds marins et l'état des stocks ciblés. M. Heinen a demandé aux membres, en particulier à ceux qui participent à la phase de test, de lui faire savoir s'ils estimaient que l'outil était mal présenté.

- **Examen d'une nouvelle proposition de projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité des pêches par le CSTEP**

Le Président a présenté un aperçu du projet d'avis sur l'« Élaboration d'indicateurs de durabilité pour la pêche par le CSTEP ». Dans la section 2 « Indicateurs sur l'état des stocks, sur les prises accessoires d'espèces sensibles et sur l'impact sur les fonds marins », le texte réaffirme l'importance d'aborder les trois piliers de la durabilité (environnemental, social et économique) et que l'outil doit reconnaître les lacunes à cet égard. Le texte appelle également à la consultation des autres Conseils Consultatifs. Le Président a expliqué que la section 3 portait sur les produits de l'aquaculture.

Gaëtane Le Breuil (European Fishmeal) a suggéré de modifier le deuxième paragraphe de la section 3, en remplaçant la référence « aliments pour animaux et farines de poisson » par « aliments pour animaux issus de ressources aquatiques et de ressources terrestres ».

Javier Ojeda (FEAP) a demandé des informations sur le développement d'indicateurs de durabilité spécifiques pour les produits de l'aquaculture.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a demandé que l'AIPCE et le CEP soient inclus dans la deuxième position distincte décrite dans la section 4 « couverture des produits préparés et en conserve ».

Alessandro Manghisi (ASC), dans le contexte de la section 5 « Piliers sociaux et économiques de la durabilité », s'est interrogé sur la pertinence de la référence aux 16 catégories d'impact environnemental de l'approche de l'analyse du cycle de vie. Selon lui, il serait plus approprié que le texte fasse référence à d'autres normes externes, telles que les lignes directrices de l'OCDE.

Le Président a reconnu que le texte devait être plus clair et a proposé soit d'être exhaustif dans la liste des normes, soit d'omettre complètement les références spécifiques.



Pierre Commère (PACT'ALIM) a recommandé de supprimer la référence aux 16 catégories tout en conservant une référence générale à l'analyse du cycle de vie. M. Commère a soutenu que si l'objectif est d'intégrer la pêche dans des cadres plus larges pour un système alimentaire durable, il serait essentiel que le langage utilisé soit conforme à la terminologie couramment employée dans ce contexte.

Alessandro Manghisi (ASC) a suggéré de faire référence aux normes européennes d'information en matière de durabilité plutôt qu'aux lignes directrices de l'OCDE.

Le Président a déclaré qu'il était d'accord pour conserver une référence plus générale à la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé à ce que son organisation ne figure pas dans la liste des organisations soutenant la position distincte décrite dans le deuxième paragraphe de la section 7 « utilisation de l'outil ».

Guus Pastoor (Visfederatie) a rappelé que, conformément aux Règles de Procédure, les positions exprimées par un seul membre devraient être consignées dans une note de bas de page, tandis que les opinions de plusieurs membres devraient être consignées dans le texte principal.

Le Secrétaire Général a confirmé qu'il s'agissait en effet de la bonne procédure. La position finale dépendra du nombre de soutiens exprimés.

Laure Guillevic (WWF) a exprimé son soutien à la position distincte décrite dans le deuxième paragraphe de la section 7.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré que, malheureusement, la proposition législative prévue quant à un cadre pour un système alimentaire durable resterait sans suite. Par conséquent, dans le contexte de l'évaluation de l'Organisation Commune des Marchés et de sa révision potentielle, le MAC devrait discuter de l'intégration des critères de durabilité.

Christine Absil (Goodfish) a demandé que soit consigné le soutien de son organisation à la position distincte décrite dans le deuxième paragraphe de la section 7.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPECA) a exprimé être disposé à travailler avec Conxemar pour élaborer une position commune dans le cadre de la section 7.

Janne Posti (Conxemar) a confirmé la disponibilité de son organisation.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a informé que son organisation travaillerait avec ANFACO-CECOPECA et Conxemar.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a suggéré de modifier la recommandation (a) pour supprimer la référence au cadre pour un système alimentaire durable, étant donné que l'initiative en question stagne au niveau politique, selon les remarques du Commissaire Hansen.

Le Secrétaire Général a suggéré d'ajouter à la place une note de bas de page reconnaissant que la proposition législative ne serait plus présentée et exprimant un engagement à échanger sur la



pertinence de l'inclusion de critères pour mesurer la durabilité environnementale et sociale des produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du Règlement de l'Organisation Commune des Marchés.

Le Président a demandé à Mme Vulperhorst pourquoi, à travers les commentaires préliminaires soumis avant la réunion, Oceana souhaitait supprimer la référence à « économique » dans la recommandation e).

Vanya Vulperhorst (Oceana) a affirmé que, bien qu'il y ait un large consensus sur l'importance de couvrir les aspects sociaux, l'aspect économique n'était mentionné qu'une seule fois dans l'avis.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPESCA), concernant la référence au cadre pour un système alimentaire durable, a affirmé qu'un cadre alimentaire solide restait un domaine d'intérêt pour la Commission. En ce qui concerne la recommandation e), M. Alonso était en désaccord avec la suppression de la référence à la durabilité économique. Selon lui, dans le cadre du mandat actuel, la Commission européenne devrait prendre en compte des questions telles que l'accessibilité économique et la compétitivité.

Stefan Meyer (Bundesverband Fischindustrie) a exprimé son inquiétude quant à l'utilisation du terme « expert » dans les recommandations. M. Meyer a donné l'exemple d'un expert en pêche qui, en Allemagne, avait récemment critiqué publiquement les recommandations de WWF et de Verbraucherzentrale, semant la confusion parmi les consommateurs et les opérateurs. Selon lui, les recommandations devraient faire référence à l'expertise institutionnelle.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a exprimé sa crainte que les références à l'expertise institutionnelle aient pour effet d'exclure des individus, tels que les pêcheurs, qui possèdent une expertise substantielle de l'industrie mais n'ont pas d'affiliation institutionnelle.

Alessandro Manghisi (ASC) a affirmé qu'une référence à « institutionnel » ne serait pas claire. Selon lui, l'expertise pourrait provenir de diverses sources en dehors des cadres universitaires ou institutionnels, car de nombreux experts indépendants fournissent des informations très précises et précieuses. M. Manghisi a souligné l'importance de couvrir les indicateurs économiques, en particulier dans la situation actuelle d'imprévisibilité du marché. Selon lui, il est de plus en plus important de prendre en compte l'accessibilité économique et la compétitivité des aliments.

Christine Absil (Goodfish) a dit partager l'avis de M. Manghisi.

Le Secrétaire Général a rappelé que la Commission Européenne avait chargé le CSTEP de mettre en place des groupes de travail composés d'experts. Il serait donc logique d'utiliser la même terminologie.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) a indiqué que les références à la durabilité devraient englober les trois piliers, conformément à la Politique Commune de la Pêche. M. Trujillo a affirmé qu'il était important de reconnaître le rôle des experts en pêche de renom issus de diverses institutions, tout en valorisant de manière appropriée l'expertise individuelle.



Guus Pastoor (Visfederatie) a demandé que soient incluses des considérations économiques dans la recommandation e)

Pierre Commère (PACT'ALIM) a suggéré de faire référence à « collectif » et « expertise » au lieu d'« experts ».

Vanya Vulperhorst (Oceana) a réaffirmé son point de vue selon lequel les aspects économiques devraient être supprimés de la recommandation e), car cet aspect ne figure pas de manière substantielle dans le texte principal.

Le Président a préconisé le maintien de la référence aux considérations économiques dans la recommandation.

Le Groupe de Travail a exprimé son accord avec le projet d'avis modifié sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité par le CSTEP.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation. Le projet mentionnerait la position distincte qui sera indiquée par l'AIPCE, l'ANFACO-CECOPECA, le CEP et Conxemar dans la section 7.

Organisation Commune des Marchés

- **Présentation de la section sur les Organisations de Producteurs de l'étude en cours sur l'Organisation Commune des Marchés commandée par la DG MARE, par le consultant externe**

Présentation

Séverine Renault (AND International) a présenté un aperçu de l'étude en cours sur l'OCM, commandée par la DG MARE, en soulignant les objectifs de l'étude et en partageant les résultats préliminaires de la première étape du projet.

Mme Renault a fourni des informations générales, en expliquant que l'étude faisait suite à la publication du rapport de la Commission européenne sur la réforme de l'OCM de 2013. Ce rapport avait identifié plusieurs faiblesses, notamment en ce qui concerne l'identification des Organisations de Producteurs. L'objectif principal de l'étude était d'évaluer l'efficacité de la réforme et de développer des recommandations concrètes et applicables. En outre, l'étude a pour but de mettre en évidence les améliorations possibles du Règlement de l'Organisation Commune des Marchés, en tenant compte d'autres cadres pertinents tels que la Politique Commune de la Pêche, les Règlements sur le Commerce et les Marchés, et la Politique Agricole Commune.

Mme Renault a présenté l'approche générale de l'étude, qui comprend plusieurs phases de collecte et d'analyse des données. Le projet en était à la mi-parcours de la phase de collecte des données, l'analyse de la première étape étant déjà en cours. Dans le cadre de ce processus, une enquête en



ligne a été lancée dans 18 États membres. L'évaluation de la présentation générale des Organisations de Producteurs est presque terminée, et une analyse plus approfondie de la gouvernance et du fonctionnement de ces organisations est en cours. Concernant le calendrier, Mme Renault a expliqué que le projet a été lancé en septembre 2024, et que la collecte initiale des données a commencé à la mi-octobre. L'enquête auprès des autorités nationales se poursuivra jusqu'à la mi-mars 2025. Elle a également présenté l'équipe du projet responsable de l'étude.

Mme Renault a présenté en détail le plan de collecte des données, composé de quatre outils principaux et d'un atelier de validation. Des entretiens ont été menés aux niveaux européen et national, avec la participation d'organisations représentatives de différents secteurs, d'associations de consommateurs, d'ONG et de membres du personnel de l'UE concernés de diverses directions générales. Des entretiens complémentaires avec les autorités nationales pourraient également être programmés. Mme Renault a indiqué que l'enquête en ligne sur les Organisations de Producteurs, élément clé du processus de collecte des données, était terminée. Sur les 226 organisations cibles identifiées, 182 adresses électroniques valides ont été trouvées. Au total, 53 réponses ont été reçues, soit un taux de réponse de 23 %. L'enquête a été traduite dans toutes les langues de l'UE et comportait des questions sur le profil de l'organisation, ses principales missions et activités, la structure de ses membres, ses sources de financement et ses données de production. Elle a fourni des détails sur l'enquête aux autorités nationales, qui a été lancée en novembre 2024. Cette enquête comportait trois sections et devrait se poursuivre jusqu'à la mi-mars 2025.

Mme Renault a indiqué que les études de cas sur les Organisations de Producteurs vont bientôt commencer. Les critères de sélection garantiront une couverture à la fois de la pêche et de l'aquaculture. Dans le secteur de la pêche, les études de cas porteront sur la pêche à petite échelle, la pêche en haute mer et la pêche mixte, tandis que les études de cas sur l'aquaculture couvriront la pisciculture, l'aquaculture marine et la conchyliculture. Le processus de sélection des études de cas a tenu compte de la diversité de la taille des Organisations de Producteurs, ainsi que de la volonté et de la motivation à participer, la priorité étant donnée aux Organisations de Producteurs qui avaient répondu à l'enquête initiale. Les rapports sur les études de cas seront structurés de manière à couvrir le contexte national, les membres, la gouvernance et d'autres aspects pertinents. Elle a présenté la structure de l'atelier de validation, prévu pour la mi-avril 2025, qui permettra d'examiner les résultats de l'étude avec les parties prenantes.

Partageant les résultats préliminaires de l'enquête, Mme Renault a noté que le taux de réponse de 23 % reflétait une bonne répartition géographique et une diversité de secteurs et de tailles d'organisations. Les réponses couvraient tous les bassins maritimes et incluaient à la fois les Organisations de Producteurs de la pêche et de l'aquaculture, fournissant ainsi un échantillon représentatif. Les résultats ont mis en évidence le large éventail de missions et d'activités entreprises par les Organisations de Producteurs, ainsi que leurs points de vue sur la manière dont la réforme de l'Organisation Commune des Marchés de 2013 avait affecté leurs opérations. La part de la production nationale gérée par les Organisations de Producteurs s'est avérée varier considérablement d'un État membre et d'un secteur à l'autre, cinq États membres côtiers n'ayant pas d'Organisations de Producteurs pour la pêche. Parmi les États membres disposant d'Organisations de Producteurs établies, la proportion des prises nationales gérées par les Organisations de Producteurs variait de 19 % à 100 %.



Mme Renault a conclu en présentant les prochaines étapes de l'étude. Ces dernières comprennent la poursuite de l'engagement des parties prenantes et des entretiens jusqu'à la mi-mars 2025, qui seront suivis de l'atelier de validation en avril. Elle a encouragé toutes les Organisations de Producteurs qui n'avaient pas encore été contactées à se manifester et à participer à l'étude.

- **Échange de points de vue**

Jérémie Souben (FEDOPA) a fait part des difficultés rencontrées par les associations d'organisations de producteurs pour répondre à l'enquête, car elle était assez détaillée et s'adressait à des organisations de producteurs individuelles. M. Souben a fait part de son intérêt pour le suivi des résultats de l'étude.

Séverine Renault (AND International) a pris acte de la question, en expliquant que l'étude visait à inclure toutes les parties prenantes, même si les questions n'étaient pas toutes pertinentes pour chacune d'entre elles. Mme Renault a indiqué que des entretiens supplémentaires seraient menés pour s'assurer que les points de vue des associations d'organisations de producteurs étaient correctement et complètement pris en compte.

Le Président s'est étonné qu'il ait été difficile d'obtenir des adresses électroniques valides pour les organisations de producteurs. Le Président a suggéré de mettre en place des canaux de communication simplifiés par l'intermédiaire de la Commission européenne et a souligné la nécessité d'apporter des améliorations dans ce domaine afin de faciliter une participation plus efficace aux études futures. Il s'est demandé comment une étude pouvait être lancée sans disposer d'informations de contact précises pour garantir une pleine participation.

Séverine Renault (AND International) a expliqué que le principal défi découlait des restrictions liées au RGPD, qui rendaient difficiles la collecte et le partage des coordonnées. Mme Renault a ajouté que la liste de contacts initialement fournie par la Commission n'était pas entièrement à jour.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que le site Internet de la Commission comprend une liste des Organisations de Producteurs avec leurs coordonnées. Néanmoins, ces informations sont susceptibles d'être obsolètes. M. Heinen a souligné que les services de la Commission encouragent continuellement les États membres à mettre à jour la liste, mais que ces mises à jour ne sont pas systématiquement effectuées.

Laurène Jolly (DG MARE) a fait remarquer que le taux de réponse pourrait également indiquer que certaines Organisations de Producteurs ne disposent pas des ressources nécessaires pour répondre dans les délais impartis.

Organisations de Producteurs

- **Échange de points de vue sur l'atelier sur les Organisations de Producteurs (28 janvier 2025)**

Le Président a indiqué qu'un rapport serait préparé à la suite de l'atelier qui s'est tenu le 28 janvier 2025. Le Président a souligné l'importance des contributions reçues lors des séances en petits groupes, qui serviront de base à un projet d'avis sur les Organisations de Producteurs qui sera élaboré en collaboration avec le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Australes.



Joe Emmanuel Seck (France) s'est dit satisfait de l'opportunité d'identifier les points de divergence et de convergence entre les États membres, en particulier sur les Plans de Production et de Commercialisation. M. Seck a exprimé la disponibilité des autorités françaises à renforcer la coopération avec les autres États membres afin d'identifier des solutions communes pour optimiser davantage les plans.

Le Président a reconnu que les différentes études de cas présentées lors de l'atelier ont révélé à la fois des points communs et des différences au sein de l'UE. Il a souligné l'importance d'examiner plus en détail ces questions dans le cadre des futures recommandations à la Commission européenne et aux États membres.

Javier Ojeda (FEAP) a félicité les organisateurs pour le succès de l'atelier, soulignant la valeur de la forte participation des autorités des États membres et des représentants du secteur. M. Ojeda a mentionné l'importance de la sensibilisation des autorités nationales aux défis auxquels sont confrontées les Organisations de Producteurs aquacoles.

Le Président a remercié tous les participants et les organisateurs pour leur contribution à l'atelier.

- **Voie à suivre**

Le Président a rappelé qu'un rapport de l'atelier serait diffusé très prochainement. Sur la base des commentaires recueillis lors des séances en petits groupes lors de l'atelier, un projet d'avis sera préparé en vue d'être examiné lors de la prochaine réunion.

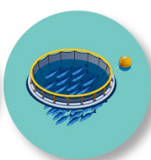
Questions diverses

Aucune.



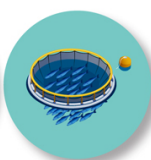
Résumé des points d'action

- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE
 - Le Secrétariat fera circuler un questionnaire auprès des membres afin de recueillir leurs commentaires, qui serviront de base à un futur projet d'avis sur les Termes de Référence de la prochaine édition du « Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE ».
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)
 - Plus tard dans l'année, le Secrétariat fera circuler un questionnaire auprès des membres afin de recueillir leurs commentaires, qui serviront de base à un futur projet d'avis sur le programme de travail de l'EUMOFA pour 2026.
- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
 - Projet d'avis sur l'« Élaboration d'indicateurs de durabilité par le CSTEP » à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
- Organisations de Producteurs
 - Le Secrétariat diffusera un rapport de l'atelier qui s'est tenu le 28 janvier 2025.
 - Projet d'avis sur les organisations de producteurs, basé sur les contributions recueillies lors des séances en petits groupes de l'atelier, à examiner lors de la prochaine réunion.

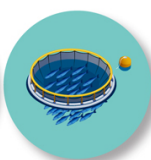


Liste des participants

Représentant	Organizacion	Rôle
Alen Lovrinov	Producer Organisation Omega3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Àngels Segura Unió	AECOC	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisations (IFPO)	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
David Milly	OP Pêcheurs d'Aquitaine	Observateur
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Fabijan Hrvatin Peronja	Ribarska Zadruga Friška Riba	Membre
Gaetane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Garazi Rodríguez	APROMAR	Membre
Gemma Laso	Inxenia	Observateur
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Giuseppe Scordella	COPA-COGECA	Membre
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Hommel Kassa	Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE)	Membre
Isabel Alonzo Cabezas	Spain	Observateur
Jacinta María Ramírez Ramírez	OPP72	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jarek Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre



Représentant	Organizacion	Rôle
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jens Hons Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
Joanna Żurawska-Łagoda	Poland	Observateur
João Pereira	FRUCOM	Membre
Joe Emmanuel Seck	France	Observateur
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
José Carlos Escalera Aguilar	FECOPESCA	Membre
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Juana Parada	OR.PA.GU.	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / ANOP	Président
Juliette Marguerite	European Salmon Smokers Association (ESSA)	Membre
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Justyna Radzewicz	Poland	Observateur
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Laurène Jolly	European Commission	Expert
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Mariano García García	Federación Andaluza de Cofradías de Pescadores	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Pablo Cadarso	CONXEMAR	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre



Représentant	Organizacion	Rôle
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	PACT'ALIM / Eurothon	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Poul Melgaard Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Raúl Prollezo	STECF	Expert
Roberto Alonso	ANFACO-CECOPESCA / FEICOPESCA	Membre
Sarah Hautier	EuroCommerce	Membre
Sergio López García	OPP7 Burela	Membre
Séverine Renault	AND International	Expert
Stefan Meyer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Xavier Pires	ALIF	Membre
Szilvia Mihalfy	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yannis Pelekanakis	HAPO	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Transport Workers' Federation (ETF) (via proxy)	Membre
Yves Reichling	FeedbackEU	Membre

